



## DÉCLARATION DU CC EOS AU GROUPE DE HAUT NIVEAU SUR LE PACTE OCEANIQUE DE L'UE

21 février 2025

Le Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) se réjouit de l'opportunité qui lui est donnée de contribuer à la table ronde de haut niveau « Dialogue sur la pêche et les océans - contribuer à la conception du Pacte océanique européen ».

### Messages clés

1. Le Pacte pour les océans doit aller au-delà des approches de gestion fragmentées et sectorielles et **adopter un modèle de gouvernance intégré et inclusif, multi-espèces et multisectoriel**.
2. Le Pacte pour les océans doit **promouvoir une approche EBM efficace** qui tienne compte de toutes les pressions exercées sur les milieux marins, y compris les activités terrestres et les impacts du changement climatique. Le Pacte doit encourager des **stratégies de gestion adaptative** fondées sur des données scientifiques évolutives afin de garantir une conservation équilibrée et une utilisation durable des ressources marines.
3. Le Pacte pour les océans doit garantir le développement durable de l'économie bleue, en reconnaissant le rôle du **secteur de la pêche dans la sécurité alimentaire** européenne. Les politiques doivent faciliter l'innovation et l'investissement dans des pratiques de pêche à faible impact, à faible émission de carbone et à haut rendement. Les produits de la mer européens doivent être valorisés et les normes élevées de la flotte de pêche européenne reconnues par le Pacte pour les océans.
4. Le Pacte pour les océans devrait **soutenir l'amélioration de la collecte, du partage et de la coordination** des données entre les États membres afin de favoriser l'élaboration de politiques éclairées et l'innovation dans le secteur. Il convient de donner la priorité au financement de la recherche scientifique, en garantissant des ressources suffisantes pour les projets et le capital humain.
5. Le Pacte des océans doit renforcer les cadres politiques qui **garantissent la résilience socio-économique** en reconnaissant l'importance culturelle et économique de la pêche. Les mécanismes de soutien, notamment l'aide financière et les programmes de formation, devraient être étendus pour aider les pêcheurs et les entreprises côtières à s'adapter aux changements environnementaux et commerciaux.

## **Les principaux défis auxquels est confronté le modèle de gouvernance des océans de l'UE et les priorités pour y faire face**

Le Pacte pour les océans devrait aller au-delà des approches de gestion fragmentées et sectorielles et adopter un modèle de gouvernance multisectoriel et multispécifique intégré et inclusif. La prise de décision collaborative devrait être renforcée afin de garantir une élaboration cohérente des politiques qui tiennent compte des interdépendances des secteurs maritimes. Plusieurs politiques et initiatives de l'UE devraient accroître la cohérence et l'interconnexion, telles que la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM), la planification de l'espace maritime (PEM), la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, la stratégie pour une économie bleue durable, la loi de l'UE sur la restauration de la nature et le plan d'action pour le milieu marin. Dans cette perspective, les objectifs de conservation inscrits dans ces politiques/initiatives doivent intégrer les besoins humains afin de promouvoir la résilience des écosystèmes et des communautés. En outre, l'alignement entre les cadres plus larges de gouvernance des océans de l'UE et les engagements internationaux, y compris le Cadre mondial pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, devrait être renforcé par le biais du Pacte sur les océans. Dans le même temps, le Pacte sur les océans doit être inclusif afin de garantir qu'aucun secteur ne soit laissé pour compte.

Le Pacte sur les océans vise une approche holistique et cohérente des politiques relatives aux océans, en vue, entre autres, de stimuler la compétitivité. Dans cette optique, il semble important que les initiatives européennes garantissant un cadre de concurrence équitable entre les différentes catégories de produits de la mer soient bien intégrées dans cette approche. Par conséquent, le CC EOS soutient une approche globale qui préserve l'environnement et les communautés côtières. Dans la mesure où l'UE promeut la durabilité dans les forums internationaux et a de fortes ambitions environnementales pour ses pêcheurs, elle doit donc utiliser tous les outils disponibles, y compris ceux qui garantissent un cadre de concurrence équitable entre les produits européens et importés.

## **Les mesures clés nécessaires pour protéger la biodiversité et promouvoir la gestion écosystémique des océans, afin de préserver leur fonction climatique, leur santé et leur productivité**

Le Pacte sur les océans devrait promouvoir une approche efficace de la gestion écosystémique qui tienne compte de toutes les pressions exercées sur les milieux marins, y compris les activités terrestres et les effets du changement climatique. Le Pacte devrait encourager des stratégies de gestion adaptatives fondées sur des données scientifiques en constante évolution afin de garantir une conservation équilibrée et une utilisation durable des ressources marines.

L'interconnexion entre le Pacte pour les océans et la PCP devrait être clarifiée par la Commission. Elle doit veiller à ce que la PCP évolue en réponse aux preuves scientifiques et aux réalités socio-économiques, garantissant une pêche durable tout en maintenant la compétitivité des flottes de l'UE. La PCP devrait être plus flexible afin de s'adapter aux nouveaux défis tels que les changements de stocks induits par le climat et les progrès

technologiques. Une approche équilibrée est nécessaire pour concilier les objectifs de conservation avec le bien-être socio-économique des régions dépendantes de la pêche et la sécurité alimentaire.

Le Pacte pour les océans s'appuiera sur les fondations posées par le paquet de mesures « Pêche et Océans ». Cette désignation fait référence aux communications de la CE de février 2023, et en particulier au plan d'action pour la protection et la restauration des écosystèmes marins à l'appui d'une pêche durable et résiliente. Le CC EOS a fourni des avis détaillés sur le plan d'action en décembre 2021 ([lien](#)) et en août 2023 ([lien](#)), en soulignant notamment :

- Un manque de cohérence entre les ambitions de la politique alimentaire de l'UE et ses objectifs de conservation, reléguant au second plan le rôle clé de la pêche en termes de sécurité alimentaire et d'avantages socio-économiques.
- La nécessité de garantir l'application d'une approche holistique de la gestion des écosystèmes marins, en tenant compte de toutes les sources de perturbation de l'environnement et/ou des espèces.
- La priorisation de stratégies de gestion et de développement des bassins maritimes sur mesure, avec la participation des acteurs locaux, afin de garantir l'utilité et l'efficacité des mesures proposées.
- L'absence de possibilités de financement claires et la mise à disposition de ressources financières très importantes, qui sont particulièrement nécessaires pour assurer une transition juste pour le secteur de la pêche.

### **Les opportunités de croissance durable et de création d'emplois dans l'économie bleue de l'UE, et le rôle que le Pacte européen pour les océans peut jouer dans la promotion de ces opportunités**

Le Pacte pour les océans doit garantir le développement durable de l'économie bleue, en reconnaissant le rôle du secteur de la pêche dans la sécurité alimentaire européenne. Il est essentiel de maintenir le niveau des emplois existants afin de préserver et de maintenir le savoir-faire des pêcheurs européens. Les politiques devraient faciliter l'innovation et l'investissement dans des pratiques de pêche à faible impact, à faible émission de carbone et à haut rendement. Les produits de la mer européens devraient être valorisés et les normes élevées de la flotte de pêche européenne reconnues par le biais du Pacte des océans. Il est essentiel de sensibiliser aux avantages des produits de la mer pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux liés à la faim, à la nutrition et aux moyens de subsistance durables. En effet, les produits de la mer fournissent des nutriments essentiels, font vivre des millions de personnes et contribuent à la santé des écosystèmes, offrant ainsi une voie vers la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale.

Le CC EOS tient à rappeler qu'un secteur européen de la pêche durable produit des protéines à faible teneur en carbone et à haute valeur ajoutée pour les consommateurs, par rapport à d'autres secteurs producteurs de protéines animales, et souligne l'importance de promouvoir

les produits de la mer dans le cadre d'une consommation alimentaire durable et neutre sur le plan climatique.

### **Une chaîne de valeur efficace des connaissances marines qui soutient la compétitivité de l'UE en matière de technologies et de solutions océaniques, se traduisant par des innovations sur le marché**

Le Pacte pour les océans devrait soutenir l'amélioration de la collecte, du partage et de la coordination des données entre les États membres afin d'améliorer l'élaboration de politiques éclairées et l'innovation industrielle. La Commission devrait investir dans des initiatives qui améliorent la disponibilité des données en temps réel pour la gestion des pêches, la surveillance de l'environnement et la résilience climatique. Afin d'instaurer la confiance dans les décisions de gestion, le CC EOS recommande d'améliorer la collecte de données grâce à des mécanismes améliorés de collecte et d'utilisation des données provenant des navires. Cela pourrait combler les écarts entre les avis scientifiques et les réalités sur le terrain. De plus, l'expansion des initiatives entre la science et l'industrie peut favoriser la collaboration et promouvoir la compréhension mutuelle.

Le Pacte pour les océans devrait donner la priorité au financement de la recherche scientifique, en garantissant des ressources adéquates pour les projets et le capital humain. Il est nécessaire d'investir davantage dans les disciplines des sciences marines pour combler les lacunes critiques en matière de connaissances, notamment en ce qui concerne l'évaluation des stocks de poissons, la dynamique des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique. L'UE devrait faciliter les collaborations transfrontalières en matière de recherche et les accords de partage des données afin de maximiser l'efficacité des investissements scientifiques.

La collecte et la qualité des données doivent être considérées comme une priorité, car elles posent de grands défis à la mise en place de mesures de gestion efficaces. Dans certains cas, les pêcheries ne sont pas entièrement documentées, ce qui affecte les décisions de gestion concernant les métiers, les espèces et les habitats qui ont le plus besoin d'être pris en compte en matière de biodiversité et d'action ciblée. Il est essentiel de disposer d'une base scientifique solide pour atteindre des objectifs équilibrés dans les trois piliers de la durabilité, afin de mieux protéger les écosystèmes menacés et de garantir la prospérité et la compétitivité du secteur européen de la pêche.

Les CC ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de la politique de la pêche de l'UE au cours des 20 dernières années, grâce à leurs conseils et à leurs processus de recherche de consensus, axés sur les parties prenantes. La Commission devrait intégrer davantage l'expertise des CC dans les structures décisionnelles, en renforçant leur rôle de trait d'union entre la science, la politique, l'industrie et les intérêts de la société civile. Le CC EOS encourage le soutien continu aux CC afin de garantir leur capacité à contribuer efficacement à l'avenir de la gouvernance de la pêche de l'UE.

## **Les priorités pour soutenir la résilience et la durabilité des communautés côtières dans les différents bassins maritimes de l'UE**

Le Pacte pour les océans doit renforcer les cadres politiques qui garantissent la résilience socio-économique en reconnaissant l'importance culturelle et économique de la pêche. Les mécanismes de soutien, y compris l'aide financière et les programmes de formation, devraient être étendus pour aider les pêcheurs et les entreprises côtières à s'adapter aux changements environnementaux et du marché.

De nombreuses communautés sont liées, voire rattachées, à des zones de pêche restreintes, mais en raison de divers facteurs (changement climatique, déplacement des flottes pour des raisons économiques, etc.), les communautés côtières, voire le tissu économique local, ne peuvent plus survivre. Les communautés côtières et même le tissu socio-économique de certains territoires disparaissent au profit de politiques purement économiques de la part d'entreprises individuelles et sous couvert de la PCP et de leurs droits.